



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Stabilisation des talus et réfection de la route 10 dans le parc national du Mont-Riding		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-16-5246/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 003	Date: November 16, 2016 Date : 16 novembre 2016
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-16-00753478		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: November 22, 2016	Time Zone: Mountain Standard Time (MST)
À : 14h00	Le : 22 novembre 2016	Fuseau horaire : Heure normale des Rocheuses (HNR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 003

La présente modification vise à répondre aux questions soumissionnées en réponse de l'appel d'offres 5P420-16-5246/A :

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Prière de définir les tâches qui doivent être réalisées au plus tard à la date d'achèvement substantiel du 24 février 2017.
- R1. L'installation des pieux en H doit être terminée au plus tard le 24 février 2017.
- Q2. Quel est le coût du permis d'entreprise de Parcs Canada que doivent se procurer tous les entrepreneurs et sous-traitants?
- R2. 98,10 \$
- Q3. Le paragraphe 1.4.7 du devis indique que « Les travaux sur la route 10 dans le parc national du Canada du Mont-Riding doivent être exécutés uniquement à partir de l'attribution du contrat et jusqu'au 15 octobre 2016. ». Prière de nous fournir une date corrigée.
- R3. Voir les modifications apportées ci-après.
- Q4. Pouvons-nous réutiliser les matériaux excavés pour effectuer le « remblai de till » en haut de la pente à partir du mur et pour le niveau du sol fini en bas de la pente à partir du mur?
- R4. La réutilisation du till excavé pour le « remblai de till » doit être préalablement approuvée par le représentant du Ministère.
- Q5. Est-il acceptable de mettre en place le béton et le coulis dans les puits des pieux en H à l'aide d'une trémie (c.-à.-d. utiliser une extension au tuyau de la pompe à béton pour qu'il atteigne le fond du puits) sans avoir à utiliser un tube et un cône à trémie? Il n'y aura vraisemblablement pas assez de place pour utiliser un tube et un cône à trémie en raison de l'espace occupé par le pieu en H dans le puits.
- R5. Oui, la méthode de la trémie est acceptable pour mettre en place le béton et le coulis dans les puits des pieux en H. Les pieux en H pourraient être installés après le remblayage du béton (par exemple, en utilisant une tarière continue).
- Q6. Les spécifications générales relatives à l'ensemencement indiquent la mise en place de paillis selon un taux de 500 kg/ha. Est-ce que ça ne devrait pas plutôt être 5 000 kg/ha, soit la norme de l'industrie relative à la mise en place de paillis aux fins de lutte contre l'érosion? Un taux de 500 kg/ha n'offrirait aucune lutte contre l'érosion et les semences seraient entraînées par l'écoulement des eaux dès la première chute de pluie après l'ensemencement.
- R6. Voir les modifications ci-après.
- Q7. Le devis exige un stabilisateur de sol – Soil Master WR. Le vendeur de semences utilise un paillis constitué à 100 % en fibres de bois, qui est précisément mis au point pour la lutte contre l'érosion et contient 10 % d'agent poisseux. Est-ce que l'utilisation de ce produit serait acceptable? D'après les dessins, il semble que la pente des chantiers est inférieure à 2:1; toutefois, le paillis constitué à 100 % en fibres de bois et contenant une teneur de 10 % en agent poisseux semblerait être le bon produit à utiliser pour ce projet.
- R7. Ce produit serait acceptable. Voir les modifications apportées au paragraphe 3.2.1 de la section 39 92 22.
- Q8. L'un de nos vendeurs de pieux aimerait savoir s'il pourrait fournir des pieux de type W24 X 131 plutôt que de type HP16 X 141 (les pieux HP16 x 141 semblent difficiles à se procurer et la commande directe en usine ne serait pas assez volumineuse).



- R8. L'utilisation de pieux de type W24x131 plutôt que de type HP16x141 est acceptable. Toutes les exigences relatives à la mise en place des pieux en H (voir la section du devis 31 62 16 sur les pieux en H et les murs de soutènement à boisage) doivent être respectées. Le diamètre des trous de forage doit être suffisant pour fournir un dégagement d'au moins 75 mm autour des pieux en H et il faut prévoir au moins 0,1 m de surface portante sur la bride des pieux pour le boisage.
- Q9. Le vendeur de semences a de la difficulté à se procurer l'engrais exigé dans le devis. Il a communiqué avec diverses entreprises, qui lui ont répondu qu'elles ne faisaient pas de mélanges sur mesure. Les fournisseurs d'engrais lui ont suggéré que, pour se rapprocher du mélange 45-25-20, nous pourrions utiliser un mélange 18-24-12 avec un supplément d'un mélange 18-0-0, pour obtenir un mélange combiné de 36-24-12. Est-ce que ce type de mélange serait acceptable? Le devis exige aussi un taux d'épandage de 125 kg/ha, ce qui signifie 0,92 lb d'azote (N) aux 1 000 pi². Le vendeur de semences a déclaré que, s'il pouvait utiliser la combinaison précitée, il pourrait certainement ajouter cette quantité d'azote sans avoir à modifier la concentration de phosphore (P) ni de potassium (K).
- R9. Voir les modifications apportées à la section 39 92 22. Les mélanges d'engrais différents visant à se conformer de façon substantielle aux exigences du devis seront acceptables et pourront être finalisés avec le représentant du Ministère pendant l'étape des documents et échantillons à soumettre avant les travaux de construction du projet.
- Q10. En ce qui a trait au couronnement en béton armé sur le mur de soutènement à boisage : peut-on couler chaque section de 70 m de longueur de façon monolithique ou devons-nous prévoir des joints de construction à certains intervalles? S'il faut prévoir des joints de construction, prière d'indiquer les intervalles à respecter sur la longueur du mur de soutènement.
- R10. La conception du couronnement du mur de soutènement sera fournie par l'entrepreneur et approuvée par le représentant du Ministère. Se reporter au paragraphe 1.5.2 de la section 31 62 16 du devis portant sur les pieux en H et le mur de soutènement à boisage.
- Q11. En ce qui a trait au couronnement en béton armé sur le mur de soutènement à boisage : que faut-il prévoir comme raccordement mécanique au boisage en béton préfabriqué? Devons-nous simplement insérer des goujons à certains intervalles?
- R11. Un support doit être fourni pour éviter que le boisage ne glisse le long des pieux en H. La conception du couronnement du mur de soutènement, compte tenu du potentiel de dilatation et de contraction du béton, doit être fournie par l'entrepreneur et approuvée par le représentant du Ministère. Un couronnement en béton préfabriqué ou en béton coulé sur place serait acceptable.
- Q12. Les fournisseurs locaux ne sont pas en mesure de produire du coulis d'au plus 0,4 MPa. Pouvons-nous utiliser du Fillcrete d'une résistance supérieure (environ 3 MPa), qui peut certainement être acheminé par la pompe pour redescendre en chute libre dans le prolongement du tuyau (méthode de la trémie)?
- R12. Il faut utiliser un coulis à faible résistance pour s'assurer de pouvoir l'excaver facilement aux fins d'installation du boisage. Un coulis d'une résistance supérieure serait acceptable si le boisage peut être installé de façon à respecter les exigences du devis.
- Q13. Est-ce qu'il serait possible pour l'entrepreneur de fermer une partie de la route 10 se trouvant entre les deux chantiers afin de l'utiliser comme aire de dépôt? Nous utiliserions dans ce cas des mesures appropriées de régulation de la circulation.
- R13. C'est acceptable, pourvu que des mesures de régulation de la circulation appropriées soient appliquées.
- Q14. Il semble y avoir une aire en cul-de-sac directement au sud des chantiers (voir la photo ci-après). Pouvons-nous également utiliser cette zone comme aire potentielle de dépôt et d'entreposage temporaire?



- R14. Cette aire (appelée la « tour d'Aggassiz ») est située au km 48,1, approximativement à 300 m au sud du mur-caisson existant. L'entrepreneur peut s'en servir comme aire d'entreposage temporaire. L'entrepreneur est toutefois responsable de l'entretien et du nettoyage de cette aire pendant les périodes de construction et de démobilitation du projet.
- Q15. On indique au paragraphe 1.3.2 que « Les panneaux de béton doivent être fixés derrière les brides avant des pieux en H. » Prière de définir le type de raccord qu'il faut utiliser ou s'il est possible de n'utiliser aucun raccordement mécanique, étant donné que le remblai derrière le mur retiendra le boisage contre la bride avant des pieux en H.
- R15. Un support vertical doit être prévu pour le boisage pour l'empêcher de glisser le long des pieux en H dans l'éventualité d'un déplacement du sol sous les panneaux de boisage.
- Q16. Quel type de revêtement (le cas échéant) doit-on prévoir pour les pieux en H, l'acier d'armature noyé dans le béton et les autres éléments noyés dans le boisage? Doit-on présumer que ces éléments sont dénudés?
- R16. Aucun revêtement n'est exigé pour les pieux en H et l'acier d'armature.
- Q17. Prière de confirmer le nombre de pieux prévu à l'article 6 a) Installation de pieux en H. La quantité estimative dans l'appel d'offres est de 140 m, mais la quantité réelle sur les dessins est beaucoup plus grande.
- R17. Le paiement est versé par mètre horizontal de mur de soutènement réalisé, conformément à la section 31 62 16.
- Q18. On nous dit que les pieux en H de type HP16x141 prescrits pour une portion du projet ne sont pas disponibles. Il semblerait que les plus grands pieux en H disponibles sont ceux de type HP14x117. Prière de confirmer le type de pieu à utiliser pour remplacer les pieux qui ne sont pas disponibles.
- R18. Des pieux en H de type W24x131 ou plus grands pourraient être utilisés au lieu des pieux de type HP16x141. Des pieux de type HP14x117 pourraient aussi être utilisés plutôt que des pieux de type HP16x141, mais l'espacement des pieux devrait alors être réduit de 2 m à 1,5 m. Tous les pieux nécessitent une largeur de bride supérieure à 300 mm pour l'installation du boisage.



B. MODIFICATION AUX SPÉCIFICATIONS

1. Sous la section 01 14 00 – 1.7.7

Supprimer :

“Work on Highway 10 in RMNP is restricted to daylight hours, between 7:00 am to 10:00 pm seven (7) days a week from Contract start-up to October 15, 2016. The Contractor will not be permitted to work on Civic Holidays or long weekends.”

Remplacer avec :

“The Contractor will not be permitted to work on Civic Holidays or long weekends without prior authorization from the Departmental Representative”

2. Under Section 39 92 22 – 3.2.1

Supprimer :

“.1 Canada Parks Blend Seed: 100 kg/hectare
.1 Fertilizer 1: 45-25-20; 125 kg/hectare
.2 Mulch: 500 kg/hectare
.3 Soil Stabilizer / Tackifier: Soil Master WR; 1300 litre/hectare
.4 Water: 30,000 litres, minimum”

Remplacer avec :

“.1 Seed: 100 kg/hectare
.2 Fertilizer: 300 kg.hectare (45-25-20 or pre-approved equivalent)
.3 Mulch: 1500 kg/hectare
.4 Tackifier: As per Manufacturer’s Instructions
.5 Water: 30,000 L/hectare”

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés